

teddif

territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France

Atelier Teddif Biodéchets, l'affaire de tous Compte-rendu Mardi 13 juin 2023



Table des matières

Introduction	2
Table ronde : Les biodéchets en Ile-de-France : contexte, enjeux, défis à relever et leviers d'action	2
A la découverte d'initiatives franciliennes inspirantes	7
<input type="checkbox"/> « Collecte des biodéchets dans les écoles » Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise.....	8
<input type="checkbox"/> « Collecte des biodéchets sur les marchés » Ville de Sèvres - PikPik.....	8
<input type="checkbox"/> « Collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte » Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest	9
<input type="checkbox"/> « Valorisation des biodéchets et agriculture » Les Alchimistes	9
<input type="checkbox"/> « Tarification incitative, un levier pour le tri des biodéchets » Communauté de communes Plaines et Mont de France	10
<input type="checkbox"/> « Déploiement du compost à l'échelle intercommunale » EPT Est Ensemble	11
<input type="checkbox"/> « Participation citoyenne et compostage » Maison de la nature de Marne & Gondoire	11
<input type="checkbox"/> « Collecte en point d'apport volontaire » Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine - PikPik	12

Introduction

L'atelier Teddif « **Biodéchets, l'affaire de tous !** » s'est déroulé le 13 juin 2023 après-midi, lors de la **Journée Alimentation Circulaire** coorganisée avec le Comité Francilien de l'économie circulaire. Il s'est composé de 2 séquences avec une table ronde « *Les biodéchets en Ile-de-France : contexte, enjeux, défis à relever et leviers d'action* » puis des ateliers « *A la découverte d'initiatives franciliennes inspirantes* ». L'atelier Teddif porte sur les biodéchets, comprenant les déchets non-dangereux et biodégradables issus des denrées alimentaires et des déchets verts. Ces déchets valent pour près d'un tiers des ordures ménagères et ils ont un potentiel de valorisation à travers le compost, le substrat ou le biogaz. Au-delà de leur valorisation, l'un des autres enjeux est de réduire la production de ces déchets issus de l'alimentation et des espaces verts, « *le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas* »¹.



Cet évènement intervient alors que la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), qui prévoit la généralisation prochaine du tri et de la valorisation des biodéchets à l'ensemble du territoire, sera de rigueur pour toutes les collectivités franciliennes à compter du 31 décembre 2023. Cet atelier était l'opportunité de réunir les acteurs intervenants dans le processus de tri, collecte et valorisation des biodéchets pour évoquer les aides et accompagnements des acteurs institutionnels et partager des initiatives inspirantes.

Cet Atelier s'est déroulé en présentiel après 3 années d'ateliers en visioconférence et il a rassemblé 67 participants de divers profils (collectivités, bureau d'étude, réseaux, associations, institutionnels).

Table ronde : Les biodéchets en Ile-de-France : contexte, enjeux, défis à relever et leviers d'action

Leviers de la transition, les acteurs institutionnels et les associations se sont présentés lors de cette table ronde en plénière pour rappeler leurs rôles dans ce domaine. Après avoir détaillé le contenu de la loi AGEC en matière de biodéchets, les interventions se sont succédées avec l'ORDIF pour rappeler les enjeux, puis la Région et l'ADEME qui ont présenté les leviers financiers pour déployer la collecte des biodéchets sur les territoires. Enfin, les associations Réseau Compost Citoyen Ile-de-France et Cluster Eaux Milieux Sols ont évoqué les leviers à déployer en termes de valorisation, mettant en lumière la filière compostage et l'économie circulaire associées.

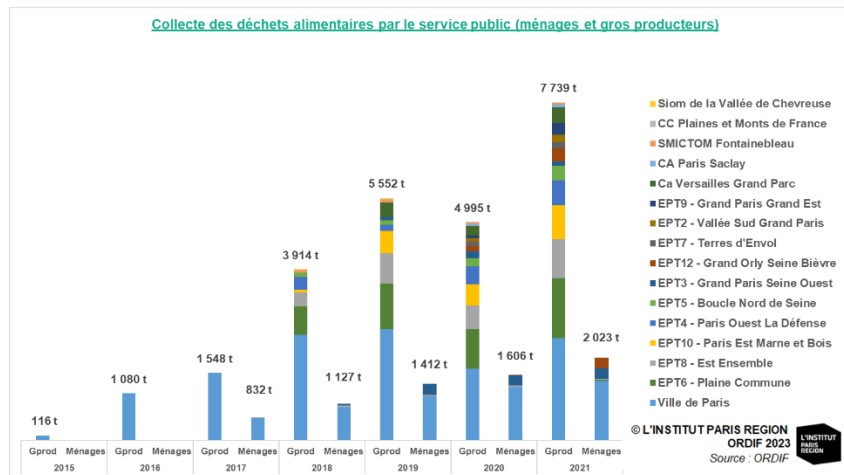


¹ Propos tenu par le Conseil régional d'Ile-de-France lors de l'atelier « Biodéchets, l'affaire de tous ! »

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France est une agence de l'Institut Paris Région spécialisée dans la quantification et l'analyse de données attrait aux déchets en Île-de-France. Des enquêtes et des données sont accessibles en Open Source afin de permettre aux collectivités de suivre le déploiement du plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ainsi que de les mettre en relation avec les partenaires de la gestion des déchets. Après un rappel sur la définition des biodéchets, la notion de gisement a été présentée. Elle permet d'identifier le potentiel à collecter et à valoriser, puisque 1,4 million de tonnes de déchets alimentaires sont produits en Île-de-France chaque année. L'ORDIF estime que 36 % d'entre eux sont tracés, c'est-à-dire identifiés selon leur provenance et leur potentiel de valorisation. Les 64 % de déchets alimentaires restant sont issus principalement des restes de repas et du gaspillage alimentaire. En Île-de-France c'est 5 kg/hab de déchets alimentaires en moins par rapport à la moyenne nationale en 2017. Pourtant, seulement 6,5 % de la totalité des biodéchets produits en Île-de-France sont collectés, et sur ces 65 000t collectées seulement 1 % est capté par le tri à la source. Ces chiffres s'expliquent notamment par l'origine de ces biodéchets qui sont produits par les entreprises pour plus de la moitié. Pourtant, les ménages sont ceux qui en produisent le plus, ce qui met en évidence la nécessité d'une collecte généralisée à tous les producteurs de biodéchets. Pour relever le défi, le développement à l'échelle locale est la pratique la plus pertinente, puisque la compétence est détenue par les collectivités territoriales en matière de gestion des déchets.



Depuis 2020, l'ensemble des collectivités possédant la compétence de collecte propose aux habitants un dispositif d'incitation au compostage de proximité. Ainsi, près de 300 000 dispositifs de compostage sont dénombrés en Île-de-France. Ce déploiement se traduit par le compostage individuel et en établissement autonome. La loi AGER a pour objectif d'accélérer la collecte des déchets alimentaires par le service public, on peut l'observer avec le passage de 1 à 16 collectivités impliquées dans celle-ci sur ces 6 dernières années. Cette progression permet de collecter près de 10 000 tonnes par les intercommunalités franciliennes.

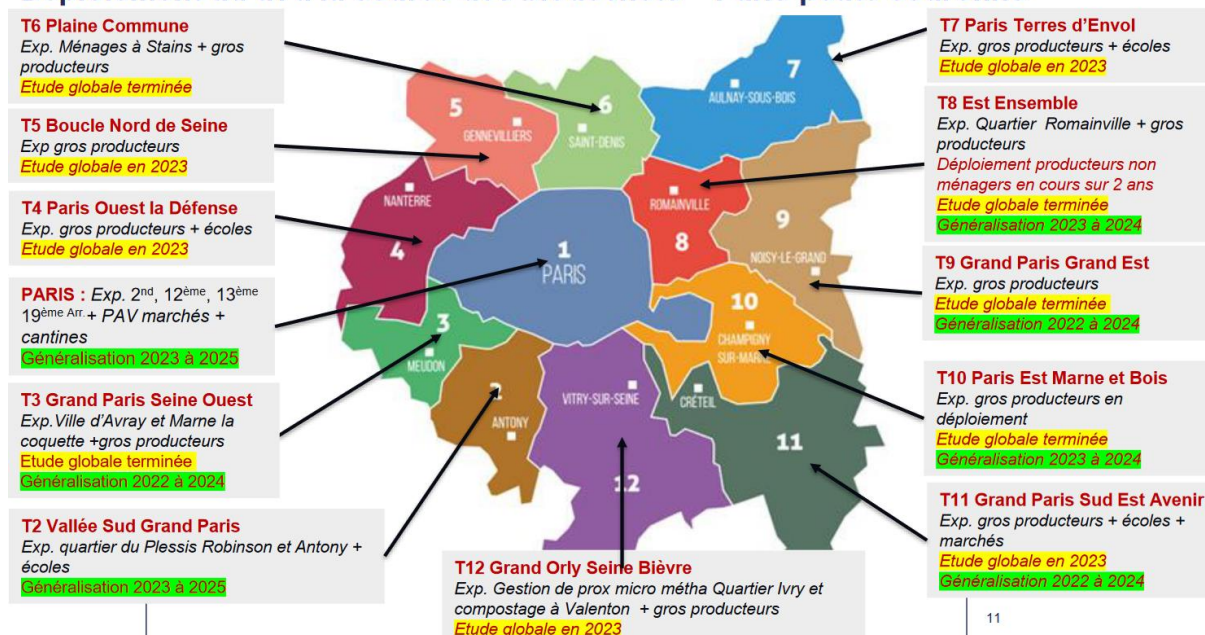


Malgré la mise à disposition de dispositif de valorisation, 95% des déchets alimentaires ne sont pas collectés et sont pour la plupart incinérés ou enfouis faute de dispositif de tri. Pour les 5 % restant, ils sont majoritairement séparés par un tri mécanique, ce qui montre aussi l'étendu du défi à relever en permettant aux ménages de trier pour tenter de collecter les 789 000 tonnes de déchets alimentaire issues des ordures ménagères résiduelles qui ne sont pas valorisées. Pour traiter la ressource, la Région dispose d'une part de sites de compostage, pour les stocker et les hygiéniser, et d'autre part de centres de méthanisation qui permettent de valoriser la ressource en biogaz. Ces dernières infrastructures sont en essor avec près de 6 nouveaux sites en projet en Île-de-France.

La Région a rappelé son plan d'actions « Réduire, détourner, valoriser » dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) qui hiérarchise les modes de traitement de la ressource. Le premier axe de ce plan c'est de limiter la production de déchets « le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas », limiter le gaspillage alimentaire par la sensibilisation avec un objectif de réduire de moitié ce gaspillage en 2025. La gestion de proximité de la ressource qui comprend la présentation de solutions de tri et la collecte centralisée des déchets alimentaires. Ces dispositifs font partie du plan de généralisation du tri à la source des biodéchets. Des étapes nécessaires pour organiser la valorisation organique soit par le compostage soit par la méthanisation. Sur le plan législatif, la [loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte \(TEPCV\)](#) puis le [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRGD\) d'Île-de-France](#) ont progressivement renforcé l'obligation de tri à la source des biodéchets. Une mesure initiée en 2016 pour les producteurs de plus de 10t/an de déchets alimentaires, puis en 2022 pour les producteurs de 5t/an avant une généralisation à tous les ménages au 31 décembre 2023.

Le PRPGD peut se résumer en 9 orientations : au titre des déchets alimentaires, l'objectif est une baisse de 50 % du gaspillage alimentaire à l'horizon 2025. Pour relever le défi, la Région met en place d'importante campagne de sensibilisation/prévention. Pour mettre en œuvre son plan d'action, la Région accompagne plusieurs types d'initiatives par le biais de l'expérimentation notamment pour des solutions de gestion de proximité, de collecte en porte-à-porte, de collecte en point d'apport volontaire. L'état d'avancement montre que 85 % des EPCI franciliens ont engagé le déploiement d'initiatives de tri et de collecte dans le plan de gestion des déchets. Cependant, environ 15 % des intercommunalités franciliennes seront prêtes à lancer la généralisation du tri à la source avant la fin de l'année.

Déploiement du tri à la source des biodéchets – Paris-petite couronne



Les EPT se montrent assez avancés sur le sujet avec plusieurs déploiements déjà planifiés. Enfin, le PRPGD prévoit un déploiement en termes d'infrastructures de valorisation en plusieurs points :

1. Développer un réseau de sites de massification et de préparation (déconditionneur/ hygiénisateur) et les capacités de méthanisation des biodéchets SPA3 en articulation avec les plateformes de compostage.
2. Orienter en priorité des déchets verts vers les plateformes de compostage et moderniser des plateformes de compostage avec agrément SPA3
3. Rechercher des solutions de transport alternatif et des logiques de mutualisation des flux
4. Intégrer des unités de proximité pour la structuration de la filière biodéchets SPA3 afin de répondre aux besoins de gestion des gisements diffus et d'accompagner le développement de l'ESS par des ressources supplémentaires.

La Région a également présenté le calendrier d'évènements prévus pour mettre en évidence la filière biodéchets franciliennes comme le Forum Biodéchets organisé par le Cluster EMS et le Réseau Compost Citoyen EMS au titre de la Région et l'Ademe.

Enfin, le dispositif d'aide « [Zéro déchets et économie circulaire](#) » a été présenté. Il accompagne les projets de tri et de collecte des biodéchets :

- ✓ 50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 € d'aide (prestations externes)
- ✓ 35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 € de d'aide (soit environ 87 500€ maximum) :
 - ✓ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
 - ✓ Gestion de proximité
 - ✓ Dispositifs de pré collecte et collecte
 - ✓ Unités de massification / déconditionnement / hygiénisation biodéchets alimentaires



Ademe IdF - Marie Boursier

L'Ademe a présenté le dispositif financier « Biodéchets » qu'elle déploie dans le cadre du Fonds Vert. En rappelant les termes de la loi AGEC, cette intervention montre l'étendu du défi et met l'accent sur l'échéance qui approche pour la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le Fonds Vert est un levier qui permet au territoire d'être subventionné jusqu'à 70 % du montant du projet en lien avec la gestion des biodéchets en comprenant différents paliers :

- Le soutien par un forfait à l'habitant pour la collecte (10 € maximum/ habitant desservi) et pour un montant maximum d'aide de 55 % des dépenses prévisionnelles d'équipements éligibles
- Le soutien jusqu'à 55 % pour les équipements de gestion de proximité
- Le soutien jusqu'à 70 % des actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de missions (ou maître composteur).
- Le soutien jusqu'à 55 % pour les installations de valorisation à l'exception des méthaniseurs (45 % maximum pour ces derniers)



L'Ademe accompagne également les collectivités et les entreprises à la rédaction de leur cahier des charges biodéchets grâce aux publications disponibles dans la [librairie Ademe](#). Une [trame de cahier des charges](#) y est notamment disponible.

Pour les collectivités, sont financés :

- Les **études** préalables à la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets. Le taux d'aide maximal est de 75% avec comme plafond 100K€. Il est notifié que les études réalisées en interne ne sont pas éligibles.
- La **mise en place de collecte séparée des biodéchets** : les équipements de collecte et de pré-collecte, les frais de communication distribution et marquage des contenants, l'adaptation des bennes de collecte, logiciel de comptabilisation des bacs, éventuels équipements de lavage des bacs et des colonnes. Le maximum de l'aide forfaitaire est de 10€/habitant desservi, dans la limite de 55% des dépenses éligibles.
- Le **déploiement de gestion de proximité** : formation d'un relais de terrain type maître-composteur, sensibilisation à la lutte contre le brûlage des déchets vert, etc.
Modalité financière : 30 000 €/poste/an maximum pendant 3 ans maximum avec un taux maximal de 55 %
- Retrouver la fiche AGIR [ICI](#).

Pour les collectivités et les entreprises, sont financés :

- **L'équipement de prétraitement des biodéchets (pour hygiénisation, déconditionnement)** : L'aide maximum est de 55% des dépenses éligibles (activités économiques : 55% pour les PME, 45% pour les entreprises moyennes, et 35% pour les grandes entreprises)
Dépenses éligibles : équipements de déemballage et déconditionnement, hygiénisation, associés ou non à du traitement par compostage et/ou méthanisation.
 - Si moins de 50% DMA : [Fiche AGIR](#) et [AAP avec le CRIF sur la méthanisation](#)

- Si plus de 50% DMA [ICI](#).

Pour les entreprises :

- Guichet « [Tremplin pour la transition écologique des PME](#) » qui permet de bénéficier d'**aides forfaitaires** pour la thématique économie circulaire :
 - **Aides matérielles** : composteur, broyeur, aide à la préparation des biodéchets, récupération des eaux de pluie, substitution plastique à usage unique.
 - **Aides immatérielles** : diagnostic de réduction d'emballages, bilan matières entrantes et sortantes, démarche ACT, certifications (écolabel européen, numérique responsable)
 - Cette aide est comprise pour un montant entre 5 000 et 50 000 € fixés pour 80 % du coût de l'initiative d'économie circulaire dans la limite de 18 mois d'opération.

Enfin, ci-dessous une liste d'**outils de l'Ademe** pour faciliter le déploiement : des guides, des outils d'aide à la décision, de calcul :

[Enquête gestion domestique des déchets organiques](#)

[Coûts de gestion des déchets alimentaires des producteurs non ménagers](#)

[Méthode pour aider les entreprises à réduire leurs biodéchets \(CCI Occitanie\)](#)

[Suivi technique, économique, et social de 10 installations de méthanisation 2020](#)

[Evaluation des démarches de gprox](#)

[Etude technico-économique des composteurs électromagnétiques](#)

[Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets?](#)

[Etude technico économique de la collecte séparée des biodéchets](#)

[Réduire le gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche \(CMA Nouvelle-Aquitaine\)](#)

[Impacts sanitaires et environnementaux des points d'apport volontaire des biodéchets](#)

[Étude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain](#)

Cluster Eaux Milieux Sols - Sara Barnéoud

Le CLUSTER EMS est une association loi 1901 qui regroupe les acteurs franciliens des thématiques du sol et qui développe sa filière biodéchets avec une trentaine d'organismes adhérents. Les déchets alimentaires représentent un des 6 domaines d'intérêt stratégique de son action. Sa filière biodéchets repose sur son jeu d'acteurs entre membres, partenaires et prospects. Grâce à ce réseau, le Cluster observe toutes les étapes du tri jusqu'à la valorisation pour accompagner les acteurs à trouver des solutions « bioressources » pour la ville. L'association investit deux axes :

- Un axe gouvernance avec la création d'une instance de gouvernance inter-territoires franciliens et d'acteurs publics assurant une meilleure coordination de la gestion des biodéchets en IdF :
 - Mise en relation directe inter-acteurs
 - Animation d'événements tels que des ateliers (retours d'expériences de collectivités) et des groupes de travail thématique inter-territoires (départements, EPT, syndicats, établissements scolaires, marchés publics).
 - Proposition/partage de modèle de gouvernance (exemple : ConcerTO), et évaluation des gisements (cartographies)
 - Guide de formation sur la gestion et valorisation des Biodéchets.
- Un axe filière qui se veut innovante, pour mettre en relation les acteurs privés et publics afin de répondre aux problématiques des collectivités territoriales.
 - Accompagnement individuel, mise en relations directes inter-acteurs, entretiens et retours d'expérience, création d'un catalogue d'acteurs et de solutions innovantes de la filière
 - Animation d'une filière autour d'événements : Forums, ateliers et groupes de travail thématiques (logistique durable, retour au sol) et visites
 - Modèles d'expérimentation des solutions (opportuniste ou « défis » autour d'AAP)



- Proposition d'analyse économique et technique (AFOM, BMC)

En présentant le calendrier des événements à venir, le Cluster a convié les participants à prendre part au GT organisé le jeudi **15 juin** sur la thématique retour au sol des biodéchets. Le prochain rendez-vous consacré à la thématique sera le **14 septembre** prochain à l'occasion du **2^e forum régional biodéchets**.

Réseau Compost Citoyen IdF - Alain Le Jeloux



Le Réseau Compost Citoyen Ile-de-France a été créé en 2021, comptant une centaine d'adhérents entre particuliers entreprises et associations. Il est financé par l'Ademe et la Région Île-de-France. Il a vocation à sensibiliser les franciliens au tri et compostage des déchets alimentaires, contribuer à la planification du tri des collectivités et faire monter en compétence les acteurs du territoire sur la thématique des biodéchets. Pour mettre en œuvre leur démarche, le réseau s'appuie sur l'outil PGProx qu'ils ont développé afin de certifier les formations de référents biodéchets qu'ils distillent. Les métiers référencés par l'organisme sont des fonctions qui amènent à gérer les sites de compostage :



- Référent de sites
- Guide composteur
- Maître composteur
- Chargé de mission déchets

Le Réseau Compost Citoyen a un rôle dans la formation de référents de valorisation des collectivités franciliennes et de co-piloter le déploiement d'initiatives de compostage. Il a un plan d'action sur la période 2023-2026 avec pour objectif d'accompagner la généralisation du tri à la source des biodéchets.

- Poser les bases d'un observatoire de la PGProx en Île-de-France et réaliser un état des lieux annuel.
- Favoriser l'émergence et la qualité des opérations et accroître les compétences des acteurs sur les territoires.
- Appuyer la structuration de la PG-Prox en IDF et consolider l'écosystème de l'association

Temps d'échanges

- On constate beaucoup de rebut dans les bacs, comment faire pour obtenir un tri de qualité des biodéchets ?
 - En effet, la Région considère qu'il y'a environ 30 % de rebut dans les déchets ménagers assimilés tracés par l'ORDIF, soit 30 % des 36 % du gisement tracé.
- La question de la possibilité de sanctionner a été posée.
 - Les collectivités ne seront pas sanctionnées pour leur retard dans le déploiement d'initiatives biodéchets
 - Cependant, elles se retrouvent « taxées » par l'augmentation du coût d'incinération des déchets, c'est dans cette mesure qu'il est utile de rappeler que les déchets ménagers sont composés de 25 à 30 % de déchets alimentaires.
 - L'Union européenne peut sanctionner l'Etat pour ne pas respecter les délais fixés à cette échelle.
 - Les collectivités ont la possibilité de taxer leurs citoyens. Cela peut passer par la taxe incitative qui entraîne un paiement en fonction du volume de déchets émis par chaque foyer et non par rapport à la taille du logement.

A la découverte d'initiatives franciliennes inspirantes

Cette seconde séquence a été l'occasion de présenter et d'échanger autour d'initiatives franciliennes sur la gestion des biodéchets. Elle s'est composée de 2 sessions de 50 minutes présentant 4 initiatives à chaque fois en petits groupes. Au programme collecte de biodéchets, compostage, tarification incitative, participation citoyenne, sensibilisation, valorisation pour l'agriculture, etc. Ce temps a favorisé les échanges entre intervenants et participants ainsi que les prises de contacts.



- « Collecte des biodéchets dans les écoles »
Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise



La Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise possède les compétences de collecte et de traitement. Les communes du territoire ont les compétences pour gérer les écoles et la restauration collective (2021). La Communauté d'agglomération s'est rendue compte que les communes ne savaient pas comment gérer les biodéchets issus de la restauration collective. Pour avancer dans la gestion des biodéchets et respecter la réglementation prochainement obligatoire, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a alors joué un rôle pour rassembler les communes, discuter et identifier les gisements potentiels. Elle a alors proposé d'organiser cette collecte. Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé avec la réalisation d'un diagnostic dans les écoles et la mise en place d'un accompagnement/sensibilisation des équipes en cuisines par des éco-ambassadeurs. La Communauté d'agglomération gère aussi la collecte. Pour cette dernière, un marché a été lancé en juillet 2022. Dans le cadre de ce projet, les Alchimistes, entreprise prestataire de l'intercommunalité, intervient lors de la phase de formation des équipes de la restauration. L'entreprise ne récupère pas la matière produite. En effet, la collectivité ayant les compétences de traitement la conserve pour ses propres exutoires. Ce projet est financé par la taxe d'ordure ménagère déjà présente. En décembre 2022, 103 établissements (maternelles, primaires, centres de loisirs) étaient collectés. Ce projet s'est développé très vite, en moins d'un an. Pour ce faire, une synergie entre les différentes parties prenantes est nécessaire dès le démarrage. Dans ce cas, cela a permis de débloquer la situation, d'établir un dialogue et le contact avec chacun des acteurs.



- « Collecte des biodéchets sur les marchés » Ville de Sèvres - PikPik



L'association PikPik Environnement accompagne la ville de Sèvres dans le déploiement de la collecte des biodéchets sur les marchés de la ville de Sèvres. Elle a été sollicitée par COVED qui réalise l'ensemble de la collecte. Ce projet fait suite à une expérimentation sur 3 marchés où la collecte des déchets alimentaires est effectuée par Moulinot. Pour déployer ce projet, un groupement de commande a été réalisé par la collectivité avec un changement de marché. 2 types de réunions sont effectués : celles avec les acteurs clés des déchets, soit COVED, GPSO, Ville de Sèvres et le gestionnaire de marché, et celles réunissant ces acteurs avec ceux du terrain. L'association est présente au moment

de l'installation et du emballage, qui sont les 2 moments forts du tri. En amont de la mise en place de ce projet, un repérage des lieux ainsi que des réunions préparatoires ont été réalisés. Une formation en dehors des horaires de marchés est proposée. L'association joue un rôle de facilitateur. Il a été souligné que les horaires de passage du collecteur et le non-respect du tri ralentissent le projet. Ce dernier point pourrait s'expliquer par le fait que tous les flux de déchets soient au même endroit et le faible taux de présence lors de la formation. La ville de Sèvres et le DPE sont impliqués dans cette initiative. Lors des 2 moments forts du marché, la présence de l'association et/ou de la ville est importante. Cela permet, notamment de guider les gestes des professionnels du marchés au moment du tri. La mairie avait rendu obligatoire la réunion, cependant, 4 personnes sur 20 invitées y ont assisté. Cette initiative est reproductible sur d'autres territoires et l'association PikPik interviendra prochainement sur 2 marchés dans Paris 12^{ème}.



- **« Collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte »**  **Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest**

La Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, réunissant 324 000 habitants et 92% de logement collectifs, a réalisé en 2020 une étude sur le gisement des biodéchets et les solutions de tri avec comme objectif d'optimiser le système de collecte sur le territoire.

La collecte des déchets alimentaires s'effectue 2 fois par semaine sur l'ensemble du territoire. D'après les retours d'expérience de Ville-d'Avray et de Marne la Coquette, la communauté d'agglomération s'est fixée comme objectif de collecter 27 kg/hbt/an, soit 8900 T/an. Le SYCTOM est intervenu dans le projet lors de la phase d'expérimentation de la collecte en porte-à-porte sur les 2 communes de Ville-d'Avray et de Marne-la-Coquette.

Cette expérimentation permet à GPSO d'avoir un retour d'expérience pour le déploiement dans les autres communes du territoire. La communication est réalisée en amont et en aval de la mise en place de la collecte.

La Communauté d'agglomération GPSO a fait appel à des prestataires, dont :

- Un bureau d'étude spécialisé a réalisé l'étude préalable
- Voie-Publique qui intervient en tant qu'éco-animateur

Le déploiement de la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire a débuté en janvier 2023 et se terminera en décembre 2025. Pour ce faire, il a été découpé en secteur et la taille des bacs distribués varie en fonction du type d'habitation. Les bio-seaux et bio sacs sont fournis par la collectivité.

2 sites de réception pour valoriser les déchets alimentaires à travers la méthanisation ont été sélectionnés par la communauté d'agglomération. Ils se situent à Villeneuve Saint-Georges et Saint-Denis.

Le projet est subventionné par le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Ademe et le SYCTOM à hauteur de 80%. Le coût final s'élève à 3,5€ par habitant par an.

Ce projet a créé un dialogue entre les agents et les professionnels du territoire qui ont des besoins spécifiques en termes de volume des bacs. Il est aussi un vecteur de lien fort entre les communes pour améliorer la communication sur le projet.

Lors du déploiement de cette collecte sur un territoire, il est conseillé d'éviter la période d'été et de mettre en place un passage d'éco-animateurs peu de temps avant son déploiement puis un passage quelques mois après. En parallèle à ce projet, la diminution du rythme de ramassage des ordures ménagères peut être une incitation à réaliser ce tri.



- **« Valorisation des biodéchets et agriculture »**  **Les Alchimistes**

Les Alchimistes est une entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) intervenant dans la valorisation et la collecte des biodéchets en milieu urbain. Elle compte 150 salariés en France, dont 50 en Ile-de-France. Entreprise d'insertion, elle embauche 60 à 70% de personnes éloignées de l'emploi. Son objectif en matière de déchets alimentaires est de les collecter dans 30 villes en 2027. Les Alchimistes

sont un producteur de compost, ce qui signifie la nécessité d'un bon tri et d'une sensibilisation des personnes, de la pesée et de la vérification du tri. Le compost produit est donc revendu aux agriculteurs et maraichers (90%) ou il est mis en sac à destination des jardinerie (10%).

Les Alchimistes interviennent auprès des professionnels et des collectivités.

- La collecte auprès des professionnels : les sites de traitement sont proches des villes pour être visitables. Ce sont des micro-industriels. En cas de massification, le site de collecte se situe à Bercy puis le compostage dans le 78. Lors du déploiement de cette collecte, un changement de bacs (grammage) et une évaluation de la qualité de tri (note sur 5 étoiles) sont effectués.
- La collecte auprès des collectivités : Une étude/expertise est réalisée au préalable. A la suite d'un diagnostic et d'une phase de sensibilisation, la collecte/le traitement des déchets de la restauration collective scolaire est déployée. Enfin, une expérimentation est réalisée et un marché public est lancé pour la collecte des ménages, en parallèle de la sensibilisation. Par exemple, les marchés de la ville de Paris possèdent des points d'apports volontaires. Pour l'instant, les Alchimistes ne peuvent pas répondre aux marchés des espaces verts.

En parallèle des déchets alimentaires, l'entreprise expérimente, avec des crèches partenaires, la collecte et le traitement des couches biodégradables. Il est notifié que les excréments ne sont pas considérés comme des éléments de compost.

Le déploiement de la collecte, du tri et de la valorisation des biodéchets permet de créer du lien entre la multitude d'acteurs intervenant dans ce processus. Ils travaillent avec les plateformes de compostages, le SEPUR (78), Racine (92) ou encore des associations de quartier (Hypervision par exemple). Cependant, il existe une compétitivité entre les centres de méthanisation qui a été observée par l'entreprise.

Pour porter et développer ce type de projet, la sensibilisation est une étape essentielle. Les Alchimistes proposent une équipe d'animateurs et/ou la mise en place de partenariats pour la réaliser.



- **« Tarification incitative, un levier pour le tri des biodéchets » Communauté de communes Plaines et Mont de France**

**PLAINES & MONT
DE FRANCE**

La Communauté de communes Plaines et Mont de France est un territoire rural regroupant des communes allant de 300 à 7 000 habitants. La collectivité a décidé de mettre en place une tarification incitative sur le territoire. Cette mesure se traduit par le fait de payer en fonction de la production de déchets et non en fonction de la taille du logement. Depuis 2022, ce projet est en phase de test qui se traduit par le remplacement des bacs à poubelle, pour qu'ils soient équipés de puce, et la réception de factures à blanc par la population. Les premières factures applicables seront réceptionnées à partir de janvier 2024. Lors du déploiement de ce projet, la collectivité a réalisé des réunions publiques pour communiquer. Elles ont rencontré un succès et les communes ont demandé à ce que l'expérience soit réitérée chaque année. Parallèlement, il a été demandé aux agents de surveiller le risque de déplacement des déchets dans les territoires aux alentours.

Lors de la phase de test, la problématique du devenir des biodéchets a été soulevée par la population. Pour répondre à cette demande, la collectivité mettra prochainement en place des points d'apports volontaires pour collecter les biodéchets. Le choix de ce type de collecte est expliqué par une question de coût et de place. Le projet est soutenu financièrement par l'Ademe et la Région Ile-de-France.

Pour gérer la problématique des biodéchets, le syndicat de traitement propose déjà des composteurs aux habitants du territoire. En ce qui concerne la collecte et le traitement des biodéchets, un appel d'offres a été diffusé. L'ensemble des communes sera traité de la même manière et verra la mise en place d'une collecte 1 fois par semaine. Les points d'apports volontaires seront bloqués pour que les usagers utilisent un badge pour le déverrouiller. Ce système a été sélectionné pour la mise en place future de facturation, qui est actuellement en réflexion. En parallèle, le projet de réduire le rythme de passage de la collecte des ordures ménagères est en réflexion. Enfin, le territoire compte 5 écoles qui possèdent des composteurs.

La mise en place de la tarification incitative a permis au territoire d'observer une diminution du volume de déchets de 20% durant la phase de test. Ce phénomène n'avait jamais été observé par les agents.



- « Déploiement du compost à l'échelle intercommunale » EPT Est Ensemble



Est Ensemble
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



L'Établissement Public Territorial Est Ensemble réunit 9 villes, soit environ 420 000 habitants. Il déploie le compostage sur l'ensemble du territoire depuis 10 ans. La structure compte 3 maîtres composteurs à plein temps, dont 2 s'occupant des composteurs partagés en pied d'immeuble et 1 pour les composteurs de quartier. Actuellement, le territoire possède 400 sites de composteurs partagés, 50 composteurs de quartiers et 5 000 individuels, l'obtention de ces derniers est gratuite. Chaque année, c'est environ 60 nouveaux sites qui voient le jour. Chaque installation ou dotation de matériel est accompagnée d'une formation réalisée au préalable. L'installation des composteurs en pied d'immeuble nécessite d'être approuvée en assemblée générale, ce qui peut demander un certain temps. La collectivité a souhaité un accompagnement sur 2 ans renouvelable pour le déploiement. Ce marché a été obtenu par DM Compost, entreprise créée en 2013. Il réalise 10 formations de référent de site chaque année. Sur chaque site, il est demandé la présence de 2 référents site au minimum. DM Compost se charge de l'inauguration des sites et accompagne les sites avec leurs maîtres composteurs. Le SYCTOM met à disposition le matériel et forme aussi des référents de site. Il réalise un accompagnement des maîtres composteurs et effectue un suivi et une analyse des composts pour s'assurer de la bonne qualité. Le suivi s'effectue via un logiciel LOGIPROX qui permet aux collectivités de prendre connaissance du tonnage produit. Les usagers y ont aussi accès pour identifier les lieux de compostage et le calendrier des opérations. Le taux de remplissage de ce logiciel est de 40%. Le déploiement de la pratique du compostage permet de renforcer le lien social aux alentours des composteurs et de renforcer la mobilisation citoyenne sur le territoire. Actuellement, la demande pour obtenir un composteur est forte et l'EPT ne peut répondre à l'ensemble de celle-ci.



- « Participation citoyenne et compostage » Maison de la nature de Marne & Gondoire



La Maison de la Nature de Marne & Gondoire existe depuis 2018 et a été mise en place par l'Office de tourisme du territoire et s'insère dans un territoire fortement urbanisé. Les salariés de la Maison gèrent aussi le Moulin. Cette structure accueille principalement un public scolaire avec 2 à 3 classes par jour, ce qui a rapidement entraîné des questions autour de la gestion du jardin de 6 000m² et du devenir des restes de repas. La responsable de la Maison était animatrice compost depuis longtemps mais pas professionnelle du sujet. En suivant une formation avec le Réseau Citoyen Île-de-France elle a développé des compétences de gestion des biodéchets (verts et alimentaires) et transmet à son tour cette pratique.

Le projet "Compostons ensemble" est né dans ce contexte. Il s'agit de mettre en place une zone d'expérimentation pour le compostage et la sensibilisation dans un territoire urbanisé. L'ensemble des biodéchets est réutilisé sur le site, donc aucune perte n'est observée (le produit de la tonte n'est pas composté mais il sert de paillage).

Ce projet cible l'ensemble de la population de la Communauté d'agglomération de Marne & Gondoire, même celle possédant un composteur individuel.

Actuellement, le projet compte 13 familles pour déposer leurs biodéchets dans ce lieu. Sa réussite a conduit à la demande de sa mise en place sur le site du Moulin par le SIETREM. Ce dernier travail avec la Maison et organise des formations de référents de sites.

Pour la réussite de ce projet, il est nécessaire de faire preuve de transversalité et d'exemplarité, ce qui a conduit à la formation de l'ensemble des salariés et au traitement des biodéchets sur l'ensemble des événements qui y sont organisés. La sensibilisation et la communication sont une part importante pour faire adhérer les habitants au projet.

Certains points d'alertes ont été identifiés comme le conditionnement du jardin ou encore les horaires d'ouvertures et la fermeture pendant les vacances scolaires. Pour faire face à ce dernier frein, il a été décidé de ne plus fermer la Maison pendant cette période.

Cette expérience a renforcé la mobilisation citoyenne sur le territoire car elle offre un lieu expérimental accessible aux habitants des 20 communes et y sont organisés de nombreux ateliers permettant d'aborder cette thématique. De plus, la structure est en relation constante avec la Communauté d'agglomération puisque le projet s'insère dans la gestion des biodéchets sur le territoire, et plus largement de la politique de gestion des déchets ainsi que dans le projet de territoire.

L'objectif de ce projet est que la Maison de la Nature devienne un tiers-lieu que les citoyens pour s'en emparer et gérer le compostage.



- **« Collecte en point d'apport volontaire » Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine - PikPik**



PikPik Environnement est une association qui œuvre depuis 2008, spécialisée dans la participation citoyenne qu'elle utilise comme levier de la transition écologique. Son initiative se situe sur le territoire de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine, où les villes de Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Port Marly, se sont portées volontaires pour expérimenter la collecte des déchets alimentaires en points d'apports volontaires électrique à accès code.

C'est sur la demande d'UpCycle, le prestataire pour les trois communes, que PikPik a été chargé de mettre en place un plan de sensibilisation des habitants. La mission était donc de leur faire part de l'expérimentation du tri des déchets alimentaires sur leurs communes respectives afin de les fidéliser en inscrivant les foyers volontaires et en contrepartie leur fournir un kit de tri compacte. À l'issue de cette phase de sensibilisation, le taux d'adhésion est de respectivement 20 % pour Port-Marly, 37 % pour Croissy-sur-Seine et 38 % Le Pecq.

Pour mettre en œuvre la sensibilisation, PikPik a utilisé la porte à porte comme principal levier de leur initiative, plus encourageant que les permanences qui n'ont permis d'inscrire que 6 personnes pour 7 permanences. L'investissement des acteurs locaux a été une vraie clé de la réussite du projet qui a permis d'une part de maximiser les chances de réussite en prévenant la population de la manœuvre de sensibilisation, et d'autre part de convaincre plus d'habitants avec la présence des élus. L'externalité positive c'est aussi qu'elle a permis de convaincre un plus grand nombre d'élus également.

Un projet qui a permis de renforcer la mobilisation sur le territoire en prenant les habitants individuellement ces derniers se sentent davantage concernés par le projet. La sensibilisation des usagers et l'assignation d'un code d'accès individuel aux bacs permet un tri respecté.

Enfin, les principales contraintes à cet exercice ont été l'accès aux habitants dans les habitats collectifs, difficulté notamment avec les gardiens, le comportement de certains habitants à l'égard des éco-bénévoles notamment en permanence, nécessitent diplomatie pour faire respecter les installations.



teddif

territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France

Rédigé par :

- Jessica BERTRAN CORRAL – j.bertran-corrall@cerema.fr
- Eliott SOULETIE – eliott.souletie@cerema.fr
- Isabelle ROBINOT-BERTRAND – isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr

